



**COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

---

**Priorités du ministre de l'Éducation : Bernard Drainville doit intervenir afin de décoloniser les lois sur l'éducation qui nuisent à l'autonomie des Premières Nations**

**Wendake, le 31 janvier 2023** – À l'occasion de la rentrée parlementaire, le Comité des chefs du Conseil en Éducation des Premières Nations (CEPN) réagit froidement aux sept priorités qui guideront le ministre de l'Éducation, Bernard Drainville, au cours du présent mandat.

« Nous aurions souhaité voir le ministre Drainville s'engager à ce que son ministère intègre une huitième priorité pour éradiquer une fois pour toutes les barrières systémiques en éducation. Ces barrières institutionnelles qui nuisent à la réussite éducative des élèves des Premières Nations. Pour ce faire, le ministre devrait décoloniser certaines lois et certains règlements, une étape nécessaire pour garantir la réussite des élèves de nos communautés », a déclaré Adrienne Jérôme, cheffe de la communauté de Lac-Simon et membre du Comité des chefs du CEPN.

Cependant, des mesures visant à pallier rapidement les enjeux de main-d'œuvre en éducation et à offrir du renfort aux enseignants et enseignantes sont de bon augure. Notons à ce titre des exemples concrets de réussites du CEPN, qu'on pense à la création d'un premier pôle universitaire autochtone pour entre autres répondre aux besoins en formation et établir un modèle d'enseignement universitaire propre aux Premières Nations, ou encore, à la mise sur pied et au déploiement d'une formation pour aides-enseignants à l'intention des communautés des Premières Nations du Québec.

Le ministre de l'Éducation a indiqué vouloir rendre le réseau non seulement plus performant et plus efficace, mais aussi plus imputable en améliorant la collecte et le partage de données. « Il est toutefois préoccupant que son ministère n'ait pas un portrait clair de la situation de son propre réseau hormis des données partielles provenant des centres de services scolaires et des commissions scolaires anglophones. De toute évidence, le MEQ ne collecte et ne détient aucune donnée sur les élèves des Premières Nations. Notre organisation possède pourtant une expertise en la matière. Nous invitons le ministère à nous consulter », a fait remarquer John Martin, chef de la communauté de Gesgapegiag et également membre du Comité des chefs du CEPN.

« Le peu de collaboration accordé lors de l'élaboration du contenu pédagogique autochtone du nouveau cours *Culture et citoyenneté québécoise* et l'adoption du projet de loi 14 sont autant de signes manifestes d'un manque de considération à l'égard des Premières Nations en ce qui a trait au domaine de l'éducation », a affirmé le directeur général du Conseil en éducation des Premières Nations, Denis Gros-Louis.

### **À propos du Comité des chefs du CEPN**

Le Comité des chefs du CEPN est composé de chefs siégeant à l'assemblée générale extraordinaire du CEPN. Le Comité conseille le CEPN et les chefs de ses communautés membres sur des questions de politique en matière d'éducation. Avec le soutien du CEPN, il élabore la stratégie politique, représente les intérêts de toutes les communautés membres et s'assure de tenir les chefs au courant de l'avancement des dossiers et des négociations.

### **À propos du CEPN**

Le CEPN est l'association de 22 Premières Nations du Québec qui œuvre depuis plus de 35 ans à la réalisation du droit des Premières Nations d'exercer leur pleine compétence en matière d'éducation grâce à la mise en place d'un système d'éducation complet, doté de ressources adéquates, conçu et géré selon leurs valeurs et leur culture. Pour en savoir plus, rendez-vous sur son site Web au [www.cepn-fnec.com](http://www.cepn-fnec.com).

### **Source :**

Francis Verreault-Paul

Directeur des Services de communication et de relations gouvernementales

Conseil en Éducation des Premières Nations

418 842-7672, poste 3001

[fverreault@cepn-fnec.com](mailto:fverreault@cepn-fnec.com)